

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement à huis clos le mardi 15 février 2022 à compter de 16h à la salle de Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19), ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm
Monsieur Alphée Moreau	Maire de la municipalité de Aumond

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière et madame Natacha Desjardins, agente de communications.

Ouverture de la séance par le préfet

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 16 h.

2022-CA-010

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 19 janvier 2022

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée de monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-011

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2022

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé de madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 19 janvier 2022, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Une coquille s'est glissée dans le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2021, le numéro de la deuxième page doit être modifié par 130-1.

2022-CA-012

Adoption – Politique de soutien aux entreprises révisée

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'adopter la Politique de soutien aux entreprises révisée, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-013

Octroi de financement – 27 000\$ à même le fonds PAUPME (AERAM) – Dossier 22-002, sous conditions

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 27 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) au dossier 22-002, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-014

Octroi de financement – 50 000\$ à même le fonds PAUPME (AERAM) – Dossier 21-004, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 50 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) au dossier 21-004, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-015

Octroi de financement – 3 000\$ à même le fonds SPED – Dossier 21-048, sous conditions

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 3 000 \$ à même le fonds SPED au dossier 21-048, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-016

Octroi de financement – 3 500\$ à même le fonds SPED et le fonds Jeunes promoteurs – Dossier 22-006, sous conditions

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 3 500 \$ à même le fonds SPED et le fonds Jeunes promoteurs au dossier 22-006, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-017

Octroi de financement – 3 000\$ à même le FES – Dossier 22-007, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan

Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 3 000 \$ à même le FES au dossier 22-007, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-018 Octroi de financement – 12 500\$ à même le FES – Dossier 22-008, sous conditions

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 12 500 \$ à même le FES au dossier 22-008, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-019 Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de clore la présente séance, il est présentement 16 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Véronique Denis
Directrice générale adjointe
et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.